

Le FAJ, où dois-je m'adresser pour remplir mon dossier de demande d'aide ?

Auprès de tous les organismes agréés par le Département du Pas-de-Calais, de votre lieu de domicile.

- La Maison du Département Solidarité (MDS)] Voir coordonnées ci-dessous
- La Mission Locale (ML)
- Le Centre Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS)
- Le Service Social Scolaire
- Le CROUS
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)
- Le Club de Prévention

● LENS -LIEVIN

- MDS : 03.21.14.71.00.
- Mission Locale de l'Agglomération de Lens-Liévin : 03.21.74.80.40.

● ARRAGEOIS

- MDS : 03.21.15.21.00.
- Mission Locale en pays d'Artois : 03.21.71.83.93.

● ARTOIS

- MDS : 03.21.01.62.62.
- Mission Locale de l'Artois : 03.21.64.49.40.

● AUDOMAROIS

- MDS : 03.21.12.28.30.
- Mission Locale de l'arrondissement de Saint-Omer : 03.21.93.99.00.

● HENIN-CARVIN

- MDS : 03.21.08.85.00.
- Mission Locale de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin : 03.21.20.64.64.

● BOULONNAIS

- MDS : 03.21.99.15.40.
- Mission Locale du pays Boulonnais : 03.21.30.36.22.

● CALAISIS

- MDS : 03.21.00.02.00.
- Mission Locale du Calaisis : 03.21.34.15.38.

● MONTREUILLOIS

- MDS : 03.21.90.88.11.
- Mission Locale de Montreuil Côte d'Opale : 03.21.86.76.96.

● TERNOIS

- MDS : 03.21.03.44.22.
- Mission Locale rurale ternois-Haut pays : 03.21.03.26.10.



Département du Pas-de-Calais/Communication/OS, Jarry/Conseil général

- Vous avez entre 18 et 25 ans ?
- Vous habitez le Département du Pas-de-Calais ?
- Vous avez un projet ?
- Mais vous manquez de moyens ?



LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES : UNE SOLUTION POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET

pasdecalais.fr

Pas-de-Calais
Conseil Général

le relief de nos talents



FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le FAJ, c'est quoi ?

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif géré et financé par le Conseil Général. Il vous permet de constituer avec un référent (voir coordonnées au dos) un dossier de demande d'aide financière pour être aidé, accompagné et orienté dans les diverses démarches que vous avez à effectuer. Cette aide financière vous permet de réaliser votre projet d'insertion, si vous êtes en difficulté.

Le FAJ, c'est pour moi ?

Oui, si vous avez entre 18 et 25 ans.
Oui, si vous avez 16 ans et êtes en cours de démarche d'insertion professionnelle, en contrat d'apprentissage.
Le FAJ peut vous permettre de réaliser votre projet d'insertion

Le FAJ, en fonction de mes ressources ?

Le seuil de recevabilité correspond à l'équivalent du montant du RMI/RSA (pour une personne seule).

Le FAJ, pour quoi faire ?

Pour tous les aspects de votre vie quotidienne.

L'aide à la subsistance et à la solidarité

Vous êtes en situation de rupture familiale, vous avez pris votre autonomie ?

➤ Cette aide peut vous permettre ponctuellement de :

- couvrir vos besoins alimentaires
- faire face aux situations d'urgence
- attendre l'ouverture d'un droit
- faire face à un accident de la vie

L'aide à la professionnalisation, l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale

Vous cherchez un emploi, une formation ?

➤ Cette aide vous concerne pour par exemple, l'achat de vêtement de travail, de matériel de travail, le coût de formation, les frais de restauration, les frais d'hébergement ...

Elle est attribuée en lien avec les dispositifs emploi/formation déjà existants.

L'aide à la mobilité

Vous avez un projet professionnel validé ?

➤ Cette aide vous soutient dans :

- la réalisation d'une formation
- la recherche effective d'un emploi, l'accès à un emploi
- votre démarche d'insertion

Exemples : frais de déplacement, assurance du véhicule, garde d'enfant, aide au permis de conduire ...

Les aides liées à l'accès ou au maintien dans le logement (sous conditions de ressources)

Vous souhaitez emménager dans votre propre logement ?

➤ Cette aide peut vous aider au règlement de :

- la caution du logement,
- le premier loyer

Le logement que vous occupez nécessite quelques aménagements ?

➤ Cette aide peut contribuer à :

- l'amélioration du logement,
- l'équipement de première nécessité

Toute demande est liée à votre projet. Elle sera examinée par une commission locale. Votre dossier de demande d'aide financière doit expliquer à quoi elle va vous servir, quel est votre projet en cours de réalisation ou en voie d'élaboration.

